LE RÔLE

DE L'AMBASSADEUR BARTHÉLEMY DANS LES RAPPORTS FRANCO-HELVÉTIQUES

EN 1793

PAR

JEAN-LOUIS SANTSCHY Licencié ès lettres

AVANT-PROPOS SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE

INTRODUCTION

L'année 1793 est décisive pour les XIII Cantons comme pour la France révolutionnaire. En Suisse, l'avoyer Steiger et ses amis échouent dans leur dessein d'entraîner la Suisse dans la guerre. En France, le Comité de Salut public reconnaît peu à peu l'intérêt majeur que la Révolution a au maintien de la neutralité helvétique, tant que dure une guerre où son sort se joue. La neutralité helvétique est ainsi préservée.

CHAPITRE PREMIER

L'ACTION DE BARTHÉLEMY EN SUISSE. SON SENS ET SES CARACTÈRES.

En dépit du démenti que lui infligent les menées du parti de la guerre, Barthélemy ne cesse de proclamer que la neutralité de la Confédération suisse est sincère et indestructible. Il s'efforce constamment de faire partager ses vues par le ministre, le Conseil exécutif et le Comité de Salut public. Pour y parvenir et entraîné par la logique et les servitudes de son système, l'ambassadeur est peu à peu conduit à donner une image de plus en plus déformée et inexacte de la politique des Cantons,

Resté royaliste de cœur, Barthélemy attend, à son poste, le rétablissement, en France, d'un ordre qu'il doit concevoir sous la forme d'une monarchie tempérée par un parlement de notables. Après la suspension du roi, il présente, à plusieurs reprises, sa démission, qui est refusée : il a dû songer à émigrer, en restant en Suisse. Longtemps sceptique sur les chances de succès de la Révolution, à l'intérieur comme à l'extérieur, il croit avec confiance que son attente ne sera pas longue. La chute de Robespierre, les progrès des royalistes, pendant la réaction thermidorienne et sous le Directoire, ont dû le confirmer dans sa patience. Dans cet esprit. il cherche à faire endosser par les révolutionnaires, dont il croit le pouvoir éphémère, une politique à l'égard des Suisses et des charges financières qui ont été celles de la monarchie. De même, il se fait, secrètement, dans les Cantons, le protecteur des aristocraties régnantes. Il s'efforce de discréditer ceux, Suisses ou Français, qui leur sont hostiles. Il vante leurs maximes paternalistes, l'économie et le soin qui président à leur administration, mais il garde le silence sur les vices de leurs institutions.

L'ambassadeur ne cache pas, à l'occasion, que les soins qu'il prend de maintenir les Suisses dans la neutralité sont mal vus de l'avoyer Steiger et de ses amis. Il affecte de ne voir dans leur hostilité qu'une attitude purement sentimentale, sans incidence pratique. Ses égards s'étendent aux émigrés réfugiés en Suisse et aux divers agents de la Coalition et des Princes, qui y intriguent. En 1793, tout au moins, il montre beaucoup de mollesse à seconder les mesures prises en France pour les empêcher de nuire. L'ambassadeur infléchit, dans un sens tout personnel, une politique dont le Conseil exécutif, puis le Comité de Salut public attendent seulement qu'elle apaise un ennemi possible et le maintienne dans une neutralité qui paraît indispensable. Pour éviter de se compromettre sans rémission aux yeux de ceux dont il pense avoir de bonnes raisons d'estimer qu'ils seront les puissants de demain, Barthélemy se ménage diverses réassurances. Tous ses efforts tendent, dans la mesure du possible, à maintenir les choses dans l'état où elles étaient avant la Révolution et à les y ramener, quand elles s'en sont éloignées. Grâce à lui et s'il n'avait tenu qu'à lui, la monarchie restaurée aurait pu reprendre ses relations avec le Corps helvétique, sans détérioration importante, dans un style que Barthélemy a tout fait pour préserver.

CHAPITRE II

BARTHÉLEMY ET LA NEUTRALITÉ HELVÉTIQUE AU PRINTEMPS 1793.

La politique de l'ambassadeur a pour fin de maintenir les Suisses dans la neutralité. Cette ambition trouve des adversaires en Suisse comme en France. Barthélemy s'appuie, en Suisse, sur les neutralistes et sur le Vorort de Zurich, mais il ménage, avec le plus grand soin, le gouvernement bernois. Il cherche à rassurer les autorités révolutionnaires, légitimement inquiètes des dispositions du Corps helvétique en général et de certains de ses membres en particulier. Dans toutes les circonstances, même les plus délicates, avec raison quelquefois, le plus souvent grâce à divers subterfuges, il proclame des chefs des Cantons suisses que « le plus grand nombre pense bien et veut rester tranquille ». Quand il est particulièrement optimiste ou s'il y voit son utilité, il assure même qu'ils sont tous invinciblement attachés à la neutralité.

Avec la reprise des hostilités, les désastres de Belgique, la situation troublée de la France et les divisions qui agitent les révolutionnaires, la fièvre monte en Suisse. La neutralité y est menacée. Le décret de la Convention du 7 avril 1793 sur l'Erguel et le Moutier-Grandval donne satisfaction aux plaintes des Cantons et de l'ambassadeur. Mais le calme n'en renaît pas pour autant dans cette région. En Valais, dont le gouvernement montre en faveur de la Coalition des sentiments non équivoques, la situation s'aggrave. Barthélemy cherche, sous divers prétextes, à n'en pas convenir.

CHAPITRE III

LA BATTERIE DE HUNINGUE.

Dans le Haut-Rhin et dans ce qui va devenir bientôt le département du Mont-Terrible, l'opinion n'est pas favorable aux Suisses et les bruits les plus alarmants circulent. On croit à une attaque des Autrichiens à travers le canton de Bâle et on se méfie des intentions de celui-ci. Le 12 février, le général Desprez-Crassier, commandant dans le Haut-Rhin, avise le gouvernement bâlois et Barthélemy qu'il a ordonné d'établir une batterie près de Huningue. L'ambassadeur, qui a toujours réclamé, et le 6 février encore, un renforcement des troupes françaises stationnées dans le Haut-Rhin et au voisinage du Porrentruy, n'accueille pas défavorablement la mesure du général.

Les réactions du Corps helvétique sont désordonnées. Les Cantons, où les neutralistes ont de l'influence, ne voient pas d'un mauvais œil une précaution qui peut contribuer à faire réfléchir les Autrichiens. Ceux où domine le parti de la guerre voient dans la batterie, sincèrement ou non, la preuve que la République française nourrit des projets hostiles à la Suisse. L'Autriche, de son côté, craint que Bâle, où elle s'exagère l'influence des partisans de la France, n'ouvre son territoire aux troupes de la République, qui s'y jetteraient pour atteindre ensuite un Brisgau assez dégarni. Elle soulève la vieille question de l'évacuation du Porrentruy et menace d'y procéder elle-même par la force. Bientôt, pour des raisons valables, mais aussi par calcul, le parti de la neutralité partage les craintes de ses adversaires et s'en ouvre à Barthélemy par l'organe du Vorort, le 6 mars. Ce même jour, l'ambassadeur se met à leur remorque. Sans craindre de se contredire lui-même, il s'élève dans sa dépêche au ministre

contre la batterie. Pendant près de deux mois, il plaide pour sa sup-

Le 9 avril, le ministre des Affaires étrangères donne l'ordre à Barthélemy de se rendre « sur-le-champ » à Bâle, pour y concerter avec les généraux français et les représentants du Corps helvétique dans cette ville des mesures acceptables pour les deux parties. L'ambassadeur obéit à contre-cœur et arrive à Bâle, le 21 avril seulement. Le 24 avril, il se rencontre à Huningue avec Haussmann, représentant en mission à l'armée du Rhin, et avec Desprez-Crassier. Le 26, Haussmann et son collègue Pfliéger donnent au général l'autorisation de retirer l'artillerie de la batterie. Le 30 avril, l'ambassadeur confère avec les généraux Custine et Desprez-Crassier. Custine, le même jour, donne à son tour l'ordre de détruire la batterie et d'enlever les terrassements.

Cet épisode montre déjà assez clairement les méthodes de l'ambassadeur, sa prudence, son habileté, mais aussi sa bonne volonté à servir les Cantons, en toutes occasions, son indolence et une faiblesse de caractère qui lui permet mal de limiter les abandons du parti qu'il soutient, de l'animer vigoureusement ou de lui donner de la consistance. On y remarque aussi la puissance toujours réelle du parti de la guerre et la facilité avec laquelle les neutralistes peuvent se ranger à ses vues.

CHAPITRE IV

LA VIOLATION DE LA NEUTRALITÉ DU VALAIS (10-13 AOÛT).

Le 10 août, vers onze heures du matin, arrive, au Grand-Saint-Bernard, un convoi de deux cent cinquante mulets, chargés de caisses contenant, entre autres, des armes et des munitions de guerre et de bouche. Il est immédiatement suivi par une troupe d'environ deux cents soldats piémontais en uniforme, avec cocarde, mais sans armes. Avec la complicité du gouvernement valaisan et de divers préposés, la colonne sarde viole leur territoire, de part en part, et traverse Sembrancher et Martigny. Elle quitte le Valais, le 13 août, et arrive à Vallorcine, sur sol savoyard, vers sept heures du matin. Partie à la reconquête de la Savoie, elle arrive près de Bonneville, le 21 août.

Les gouvernements du Valais et de Berne, comme divers personnages, dont le plus marquant est le bailli de Lausanne, sont, à des degrés divers, complices d'une expédition qui fait partie d'un plan d'ensemble destiné à porter à la République française un coup décisif, sur les frontières des Alpes et du Jura, et à précipiter la Suisse dans la guerre. Ce plan échoue, grâce à l'énergie et au sang-froid du Comité de Salut public, qui, pour ce qui regarde la Suisse, est désormais résolu à la maintenir, même malgré elle, dans la neutralité. C'est à cette préoccupation que répond le décret du 27 brumaire an II (17 novembre 1793), pris par la Convention sur un rapport célèbre de Robespierre.

Dans la période qui a précédé l'événement du Valais, les rapports de Barthélemy ont, pour le moins, manqué de franchise. L'ambassadeur connaît, de longue date, l'hostilité active des gouvernements bernois et valaisan et les intrigues du bailli de Lausanne. Il ne les prend pas au sérieux, quelquefois par excès d'optimisme, le plus souvent par calcul, par un principe de son système. Après l'événement, l'ambassadeur ridiculisé cherche à en atténuer la portée. Mais il est bientôt forcé de convenir de sa gravité. Enfin, quand il se rend compte qu'on est décidé, à Paris, à classer l'affaire, il reprend son système de dissimulation. Il se donne beaucoup de peine pour tirer le Corps helvétique du discrédit où certains de ses membres l'ont mis. Le Comité de Salut public n'est cependant pas dupe de ses manœuvres.

PIÈCES JUSTIFICATIVES
CARTES
TABLE

